

Un Peuple – Un But – Une Foi

République du Sénégal

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN
DIRECTION DE LA PLANIFICATION**

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Mars 1999

4

SOMMAIRE

I. CONTEXTE.....	3
II. PROFIL DE LA PAUVRETE AU SENEGAL	3
III. RAPPEL DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PNLP	5
III.1. L'ANALYSE DIAGNOSTIC	6
III.2. LES ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE	7
III.3. LA RÉALISATION DES ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	7
III.3.1. <i>Etude des actions en cours en matière de lutte contre la pauvreté au Sénégal</i>	8
III.3.2. <i>Etude des techniques de ciblage et identification des bénéficiaires des actions du PLP</i>	9
III.3.3. <i>Etude des capacités de mobilisation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations Communautaires de Base (OCB).</i>	10
III.4. LA DÉFINITION DU CADRE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME	10
IV. PRESENTATION DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLP).....	11
IV.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	12
IV.2. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE CIBLAGE	12
IV.3. DÉMARCHE DU PLP	14
IV.4. NATURE DES ACTIONS DU PLP	15
IV.5. PRINCIPALES COMPOSANTES DU PLP	16
IV.6. CADRE INSTITUTIONNEL	17
V. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	19
V.1. MISE EN PLACE DU CADRE INSTITUTIONNEL	19
V.2.ÉVALUATION FINANCIÈRE DES ACTIONS CONCRÈTE DU PLP	19
V.3. BILAN DE L'APPUI DE NOS PARTENAIRES À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PLP.....	20
V.4. CONTRIBUTION DES AUTRES PROGRAMMES À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	21
VI.CONCLUSION	24

I. CONTEXTE

Les réformes structurelles et la politique d'assainissement des finances publiques des années 80 ont conduit à une rationalisation des ressources nationales privilégiant ainsi les secteurs à forte rentabilité économique.

Cette situation a conduit à une réduction des dépenses sociales et à une montée du chômage que les pouvoirs publics ont décidé de combattre en mettant en place le volet dimension sociale de l'Ajustement. C'est dans ce cadre que se sont inscrits notamment les Programmes de Développement des Ressources Humaines et de Génération d'Emplois.

Mais, pour mieux affiner sa stratégie, les pouvoirs publics ont décidé d'améliorer leur connaissance de la situation socio-économique en procédant à une enquête auprès des ménages appelée communément Enquête Sur les Priorités (ESP) en 1991/92. Ses résultats ont permis d'identifier des groupes cibles vulnérables qui méritent une attention particulière de la part de l'Etat et fourni des indications sur les conditions de vie des ménages.

Dans ce document sont présentés le profil de pauvreté, le rappel du processus d'élaboration du PLP et la présentation et l'état d'avancement du programme.

II. PROFIL DE LA PAUVRETE AU SENEGAL

L'analyse des résultats de l'enquête sur les priorités (ESP) a permis de mieux cerner la situation de pauvreté dans le pays. La notion de pauvreté va ici au delà de la faiblesse de revenu pour englober l'ensemble des déficits sociaux empêchant l'individu de disposer des capacités lui permettant d'exploiter toute opportunité de développement qui s'offre à lui.

Au Sénégal, 30% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 calories par jour et par personne dans le ménage. Suivant cet indicateur, 75% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont pauvres.

Tableau I

Seuils de pauvreté en 1992 FCFA/Habitant/mois			
ZONES	Seuil de Pauvreté	Dépenses moyennes	Dépenses moyennes pauvres
Dakar	5.610	16.094	4.825
Autres villes	3.971	10.335	3.348
Zones rurales	2.651	4.154	1.845
Sénégal	3.324	8.017	2.247

Sources : Evaluation des conditions de vie-Banque Mondiale Avril 1994.

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, baisse du niveau de l'autoconsommation, difficultés d'accès au crédit et faible couverture des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain. Les difficultés d'accès au crédit rural et le manque d'encadrement réduisent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

En milieu urbain, les indicateurs de pauvreté les plus pertinents se rapportent à l'accès aux services urbains, l'accès à la propriété foncière et la possibilité pour les couches les plus vulnérables de trouver un système de solidarité et d'appui. En 1991, le niveau d'accès aux services de base est resté faible avec seulement 33% de ménages branchés aux réseaux d'adduction d'eau, 58% qui utilisent l'électricité et 52 % dans des logements qui ne leur appartiennent pas.

La répartition des ménages concernés par la pauvreté à travers le pays laisse apparaître un contraste entre les villes (moins de 17%) et les zones rurales (plus de 40%) et cache de très fortes disparités entre régions administratives. Six des dix régions du Sénégal affichent des taux au dessus de la moyenne nationale. Ce sont Ziguinchor (38%), Tambacounda (40%), Kaolack (40%), Louga (40%), Fatick (44%) et Kolda (53%). L'analyse par département administratif¹ fait apparaître un écart encore plus forte de l'incidence de la pauvreté, avec Kédougou (80%) et Mbacké (6,5%) comme extrêmes.

La ville de Dakar concentre à elle seule, plus de 50% des pauvres en milieu urbain. Le faible niveau de revenu et le chômage des jeunes, dans cette région, ont aggravé l'environnement et le cadre de vie des "quartiers vulnérables" (Guédiawaye, Dalifort, Malika, etc) densément peuplés et où les conditions de logement sont de plus en plus précaires (absence d'électricité, d'eau et d'hygiène). Cette situation a créé un terrain propice à la propagation du banditisme et de la délinquance juvénile.

D'une façon générale, la pauvreté touche d'abord les enfants, ensuite les ménages dont le chef est au chômage, les « opérateurs » du secteur informel, les femmes et les jeunes en quête d'emploi. La manifestation la plus connue de cette pauvreté est bien sûr la malnutrition des enfants. Les résultats de l'ESP montrent une forte prévalence de retard de croissance (29%) et d'insuffisance pondérale (22%). Le projet de nutrition communautaire, d'envergure nationale participe de cette volonté du Gouvernement du Sénégal de renforcer ses efforts dans la protection de la mère et de l'enfant, cibles particulièrement exposées aux carences alimentaires.

¹ Les régions administratives sont subdivisées en départements administratifs.

Tableau 2 : Incidence de la pauvreté des ménages et individus par région

Régions	Ménages pauvres	Individus pauvres	Ratio ménages	Ratio de pauvreté individus	Nbre total de ménages
Dakar	22695	277320	12,5%	12,0%	181959
Saint-Louis	10270	123137	13,2%	17,1%	77666
Diourbel	13732	152290	19,1%	23,9%	71743
Thiès	22433	247535	20,9%	23,7%	107263
Ziguinchor	17712	164383	37,8%	41,1%	46913
Tamba	16296	170126	38,9%	45,6%	41913
Kaolack	35564	379890	40,1%	45,4%	88675
Louga	21264	219885	40,4%	46,7%	52677
Fatick	23902	261405	43,9%	51,2%	54461
Kolda	31892	306826	52,6%	57,8%	60692
Mbacké	1806	20000	6,5%	8,7%	27754
Kédougou	4400	44948	80,4%	86,8%	5475
SENEGAL	215760	2302796	27,5%	32,7%	783962

Source : Evaluation des conditions de vie - Banque Mondiale Avril 1994

III. RAPPEL DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PNLP

Avec la publication des résultats de l'ESP, les pouvoirs publics se sont engagés à formuler une stratégie en vue de renverser les tendances. Pour animer la réflexion, un Comité Consultatif, composé des représentants des services gouvernementaux et des bailleurs de fonds a été mis en place avec pour objectif d'appuyer le Gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. Le Secrétariat de ce comité a été confié à la Direction de la Planification chargée notamment de l'élaboration des politiques et programmes pour le développement économique et social.

Le processus d'élaboration de la stratégie a été marqué par la tenue de séminaires de validation élargi à tous les acteurs concernés : administrations, Organisations Non Gouvernementales (ONG), secteur privé, syndicats, élus locaux, associations de base, etc. Ces rencontres ont permis à tous les participants de s'accorder à chaque fois sur le contenu des documents proposés et de partager une vision commune des problèmes et des solutions.

III.1. L'analyse diagnostic

Sur la base de termes de référence adoptés par le Comité Consultatif, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont mis à la disposition de la Direction de la Planification des consultants qui ont aidé à l'élaboration du projet de rapport diagnostic. Ce document a fait l'objet d'un séminaire de validation organisé en Mars 1995 qui a confirmé l'analyse diagnostic de la pauvreté et a permis d'en hiérarchiser les causes par la méthode de planification par objectifs (ZOPP). Par cette démarche, il a été possible de regrouper les problèmes en trois domaines principaux :

- faiblesse des ressources des populations ;
- inégale répartition des résultats de la croissance ;
- insuffisante couverture des besoins essentiels.

Les causes de ces problèmes ont été étudiées en profondeur dans trois ateliers thématiques. L'analyse ayant correctement cerné les causes et effets de la pauvreté au Sénégal, les différents acteurs impliqués se sont entendus sur les résultats à assigner au programme, à savoir :

- les ressources des populations seront accrues;
- les résultats de la croissance seront équitablement répartis;
- les besoins essentiels seront mieux couverts.

Le séminaire a permis d'améliorer la cohérence des orientations avec une contribution substantielle à la recherche d'une stratégie. Ainsi, s'est réalisé un large consensus entre les différents acteurs sur les problèmes vécus et les solutions à envisager. Il a été noté un engagement certain des différents acteurs privés et publics par rapport à la lutte contre la pauvreté montrant ainsi que le Programme ne sera pas seulement une préoccupation de l'Etat, mais de l'ensemble des représentants de la société civile. Les séminaristes ont enfin recommandé la réalisation d'un certain nombre d'études socio-économiques portant sur des aspects favorisant l'opérationnalisation du programme. Il s'agit notamment des thèmes ci-après :

- 1°) Evaluation des actions en cours en matière de lutte contre la pauvreté ;
- 2°) Définition de mécanismes de ciblage et d'identification des bénéficiaires pour s'assurer que les populations visées seront effectivement touchées par les actions du programme ;
- 3°) Evaluation de la capacité de mobilisation des ONG et communautés de base devant participer à l'exécution du programme ;
- 4°) Etude de l'impact de la structure budgétaire de l'Etat sur les secteurs et services sociaux en vue de proposer une nouvelle redistribution sectorielle compatible avec les objectifs du développement humain durable.
- 5°) Revue des études réalisées dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

III.2. Les éléments de stratégie.

Après l'adoption de la partie diagnostic, la Direction de la Planification a engagé la réflexion sur les éléments de stratégies à partir des idées directrices du premier séminaire. Un document de stratégie a été élaboré avec l'appui du PNUD. Un atelier sur les orientations stratégiques, les composantes et la structure du programme est organisé en juin 1995. Il a permis d'identifier quatre domaines prioritaires d'intervention que sont :

- l'accroissement, la diversification des revenus et la promotion de l'emploi ;
- l'amélioration de l'accès aux services de base ;
- les filets de sécurité, l'action sociale et civile et ;
- le renforcement des capacités institutionnelles en matière de suivi des conditions de vie.

Dans le préambule de chaque composante, il a été décrit les politiques menées par le Gouvernement pour mieux ancrer les stratégies dans le contexte global des politiques en cours.

Le cadre institutionnel du programme a été abordé, sans être approfondi. Des suggestions ont été faites tendant à mettre en place une Commission Nationale de Coordination du programme présidée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) et un secrétariat technique chargé surtout de la préparation des plans d'actions annuels. Mais, cette question ainsi que les aspects relatifs au financement du programme ont été renvoyés à une étape ultérieure du processus.

L'atelier a été également consacré à l'élaboration et à l'adoption des termes de références des études identifiées lors du séminaire précédent.

III.3. La réalisation des études socio-économiques

La Direction de la Planification a réalisé trois études socio-économiques avec l'appui du Projet d'Appui à la Gestion du Développement (PAGD) sur prêt Banque Mondiale dans le cadre de la Dimension Sociale de l'Ajustement. Il s'agit des études portant sur :

- l'évaluation des actions en cours en matière de lutte contre la pauvreté ;
- la définition de mécanismes de ciblage et d'identification des bénéficiaires pour s'assurer que les populations visées seront effectivement touchées par les actions du programme et ;
- l'évaluation de la capacité de mobilisation des ONG et communautés de base devant participer à l'exécution du programme.

III.3.1. Etude des actions en cours en matière de lutte contre la pauvreté au Sénégal

Les résultats de l'étude montrent que dans le passé, l'Etat n'a pas formulé une politique explicite et spécifique de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les actions de lutte contre la pauvreté réalisées par les pouvoirs publics se sont toujours inscrites dans le cadre des politiques sectorielles sans ciblage explicite en direction des groupes défavorisés.

L'analyse montre également que la majorité des bailleurs de fonds, n'a pas une politique spécifique et explicite de lutte contre la pauvreté. Pour la plupart d'entre eux, la stratégie dominante consiste à appuyer l'Etat dans sa politique de croissance économique qui en est le traitement économique.

L'étude des actions en cours s'est réalisée suivant trois types de projets : i) les projets qui s'attaquent à la pauvreté en cherchant à stimuler la croissance macro-économique ou sectorielle, ii) les projets à portée universelle qui bénéficient à toute la population, iii) les projets étroitement ciblés qui ne sont destinés qu'à une catégorie restreinte de la population.

Un **projet** est considéré comme **étroitement ciblé sur la pauvreté** s'il satisfait aux trois conditions suivantes : a) s'attaquer explicitement à une manifestation quelconque de la pauvreté et comporter un mécanisme précis d'identification des pauvres ; b) toucher un pourcentage de bénéficiaires pauvres supérieur au pourcentage de la population totale qui vit en dessous du seuil de pauvreté ; c) affecter au moins 25% de l'enveloppe financière du projet aux pauvres. Cette analyse a permis de sélectionner les projets ciblés de lutte contre la pauvreté exécutés au Sénégal avec l'appui des différents partenaires au développement présents dans notre pays.

En plus des actions initiées par les pouvoirs publics, une enquête a été menée auprès des ONG afin d'identifier les actions qu'elles menaient en matière de réduction de la pauvreté dans les domaines couverts par le PLP notamment: la génération de revenus et la création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux services de base, les filets de sécurité sociale et le renforcement institutionnel.

En ce qui concerne le cadre de concertation, après un passage en revue des cadres en la matière, le consultant a recommandé un cadre de coordination et de concertation nationale composé de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre la pauvreté. Sa mission consiste à :

- émettre des avis et donner des orientations en matière de politique de lutte contre la pauvreté ;
- coordonner les actions de lutte contre la pauvreté ;
- suggérer des programmes et projets éligibles au financement de la lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre de coordination un rôle important a été accordé à la Direction de la Planification en raison des missions qui lui sont conférées et de la qualité de son expertise.

III.3.2. Etude des techniques de ciblage et identification des bénéficiaires des actions du PLP

Cette étude a exploité les données statistiques disponibles et analysé les interventions au Sénégal afin de tirer des leçons qui permettraient de mieux cibler ou hiérarchiser les actions du PLP dans le but de maximiser l'impact en termes de réduction de la pauvreté.

Après une revue des quatre techniques de ciblage (géographique, catégoriel, auto-ciblage et ciblage basée sur une évaluation individuelle des besoins des candidats), l'étude a conclu que les programmes ciblés donnent des résultats supérieurs aux programmes universels. Toutefois, les différences d'efficacité entre les différentes techniques de ciblage ne sont pas toujours significatives. Le ciblage géographique est beaucoup plus facile à administrer qu'un ciblage catégoriel ou celui fait sur la base des besoins ou des revenus individuels.

La pratique du ciblage la plus courante au Sénégal consiste à conjuguer au moins deux modes d'identification et de sélection des bénéficiaires. Dans un premier temps, des conditions d'admissibilité au programme ou au projet sont définies de manière à en restreindre l'accès aux seules catégories sociales, socioprofessionnelles, ou aux seuls individus pour lesquels le projet a été mis en place. Une fois ces critères arrêtés, la démarche est complétée par le choix plus ou moins arbitraire d'une aire d'intervention accompagné par soit une formule d'auto ciblage, soit une évaluation individuelle des candidats.

L'expérience sénégalaise en matière d'identification des bénéficiaires montre qu'un ciblage qui se fonde sur des critères objectivement vérifiables comme le genre, l'âge, le statut nutritionnel, l'accès aux services de base, etc. constitue un mode de ciblage plus facile à gérer et d'une efficacité supérieure.

Dans le cadre d'un programme gouvernemental d'envergure comme le PLP, il serait probablement plus indiqué de fixer au départ le budget du programme et d'adapter en conséquence les conditions d'admissibilité, la nature et le nombre d'initiatives à financer, etc., de manière à pouvoir financer toutes les requêtes qui remplissent les conditions requises par le programme.

Sur cette base, le consultant recommande l'utilisation du ciblage géographique à cause de sa simplicité et de la faiblesse de ses coûts. Pour ce mode de ciblage, il recommande que le découpage soit fait de sorte que l'unité géographique d'intervention soit la moins étendue possible pour minimiser les probabilités d'erreur de ciblage.

L'utilisation des indices FGT a permis au consultant de proposer les onze (11) départements suivants comme zones d'intervention prioritaires. Il s'agit des départements de Kaffrine, Matam, Kaolack, Mbour, Sédhiou, Dakar, Pikine, Guédiawaye, Tambacounda, Thiès et Kolda.

III.3.3. Etude des capacités de mobilisation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations Communautaires de Base (OCB).

Pour les besoins de la mise en œuvre, la structure de coordination du Programme National de Lutte contre la pauvreté devra s'appuyer sur des agences relais comme les ONG et OCB par la signature de protocoles d'accords permettant l'introduction d'un système de maîtrise d'ouvrage déléguée. Cette étude a défini des critères permettant de sélectionner les partenaires capables de s'investir aux cotés de l'Etat dans la mise en œuvre du PLP afin d'assurer une meilleure efficacité des actions et une large adhésion des populations. Les quatre critères retenus sont :

- Intervention dans au moins une composante du Programme;
- Fonctionnement efficace de l'organisme ou de l'Institution ;
- Capacité de gestion de l'organisme demandeur ;
- Capacité de mobilisation.

III.4. La définition du Cadre Institutionnel du Programme

Sur la base des résultats de l'atelier précédant et de ceux des trois études, cinq groupes de travail thématiques comprenant des ministères techniques, des ONG et des personnes dont l'expertise dans le domaine est avéré, ont été formés sur la base de termes de référence pour améliorer les éléments de stratégie.

En Avril 1997, s'est tenu un atelier sur la nouvelle version du document de stratégie. Outre les éléments de stratégie, le séminaire s'est appesanti sur le cadre institutionnel et le coût du programme. L'atelier, structuré sous forme de séances plénières et de travaux en commission, a permis de focaliser les participants sur les grandes orientations et stratégies du programme autour des cinq thèmes suivants :

1. Accroissement des revenus et création d'emplois ;
2. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
3. Amélioration du suivi des conditions de vie des ménages et renforcement des capacités locales ;
4. Filets de sécurité ;
5. Cadre Institutionnel.

Le séminaire a soutenu la **démarche participative** proposée par le document qui vise à responsabiliser les collectivités locales et les populations à la base dans l'identification de leurs besoins, à la proposition de solutions et à la mise en œuvre des actions programmées. Cette approche participe également au renforcement du processus de décentralisation. L'apport de tous les acteurs, notamment les associations de base, les collectivités locales, les ONG, les services

techniques et le secteur privé est attendu. Les participants à cette rencontre ont fait les recommandations ci-après :

- l'organisation, dans les meilleurs délais, d'une conférence des bailleurs de fonds afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement du PLP ;
- l'organisation dans les meilleurs délais d'un atelier de sensibilisation sur la mise en œuvre du programme et de ses mécanismes de financement ;
- la réalisation d'une étude spécifique permettant d'élaborer un manuel de procédures définissant les modalités d'allocation des ressources, les critères d'éligibilité au programme et les modes d'intervention des différents acteurs ;
- une meilleure quantification du budget en rapport avec les différentes composantes du programme en précisant les postes de dépenses et les contributions des différents acteurs ;
- la mise en œuvre diligente des projets pilotes déjà agréés et qui sont conformes aux orientations du PLP ;
- l'actualisation des données statistiques pour la mise à jour du profil de pauvreté et la définition d'indicateurs fiables ;
- l'organisation des ONG en réseaux suivant leurs domaines de compétence pour faciliter les interventions ;
- l'implication la plus large possible de tous les acteurs conformément à la démarche participative préconisée par le programme.

IV. PRESENTATION DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLP)

Ce processus décrit ci-dessus a abouti à l'élaboration d'un document consensuel qui constitue un cadre indicatif permettant à tout bailleur de fonds d'identifier son programme d'investissement et de participer à sa mise en œuvre.

La démarche participative qui a sous tendu l'exercice de planification est poursuivie dans la phase opérationnelle qui va se traduire par la mise en place d'actions concrètes apportant des réponses appropriées aux problèmes identifiées par les populations des zones cibles.

En clair, la stratégie du faire – faire responsabilisant aussi bien les bénéficiaires directs, les collectivités décentralisées que les agences de réalisation sur le terrain qui auront prouvé, entre autres critères, des capacités de gestion, techniques et de mobilisation, sera privilégiée. L'Etat jouera une mission de facilitation, de contrôle de la cohérence des interventions et de supervision des conditions d'exécution des actions approuvées. Le programme est articulé autour des points suivants.

IV.1. Objectifs du Programme

Le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) cherche à répondre aux besoins et préoccupations de ceux qui, pour diverses raisons, ne bénéficient pas des résultats de la croissance en raison de leur exclusion du processus de développement. Son objectif est de participer à l'améliorer des conditions de vie des populations par un accroissement des revenus des populations, une amélioration de l'accès des populations démunies aux services de base, un meilleur suivi des conditions de vie des ménages et un renforcement des capacités des acteurs à la base.

L'objectif du programme est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies en affectant au minimum 80% des ressources mobilisées à moins 30% de la population pauvre estimée à 2,41 millions d'individus (source : Evaluation des conditions de vie des ménages de la Banque Mondiale 1994). Les ressources devront être injectées dans trois centres d'intérêts :

- accroître les revenus des populations par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et d'activités génératrices de revenus ;
- améliorer la couverture des besoins des populations dans les secteurs sociaux de base par une politique de développement des infrastructures là où les programmes sectoriels ont fait défaut ;
- mettre en place un système permanent de suivi des conditions de vie des ménages.

IV.2. Méthodologie générale de ciblage

Le PLP est conçu de sorte que l'essentiel des ressources mobilisées dans le cadre du programme bénéficient aux couches sociales les plus démunies à travers la mise en place d'une méthodologie générale de ciblage qui permet de circonscrire les actions aux zones prioritaires d'intervention. Le ciblage a été fait en tenant compte des contraintes institutionnelles et culturelles propres au Sénégal ainsi que des expériences en cours.

Le programme va intervenir en priorité dans la zone rurale qui abrite près de 75% des populations démunies en touchant d'abord les départements caractérisés par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Dans ces zones, le programme va s'efforcer surtout de développer des activités permettant de diversifier les revenus par une valorisation des sources de revenus non agricoles. Il va s'adresser particulièrement aux acteurs économiques du secteur informel qui est le secteur d'activités qui emploie le plus de populations pauvres.

Le ciblage géographique sera complété par des recherches participatives sur la base de critères plus affinés prenant en compte le déficit en infrastructures de base afin de saisir la demande effectivement exprimée par les bénéficiaires. Dans ce cadre, le PLP va s'appuyer surtout sur les capacités locales en matière de prestations de services par le recours à la technique de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'exécution des activités sur le terrain.

Les zones prioritaires d'intervention du PLP, ont donc été sélectionnées sur la base d'un ciblage géographique résultant des résultats de l'Enquête sur les priorités qui a été opéré au niveau départemental. Le choix porté sur le département répond au fait que les données

statistiques disponibles ne sont pas représentatives au niveau des subdivisions administratives inférieures. Les départements caractérisés par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale ont été ainsi identifiés

Ce choix a été complété par un ciblage catégoriel qui s'articule autour d'une manifestation de la pauvreté qui a permis de retenir des localités qui ne satisfont pas au critère de taux de pauvreté mais qui sont caractérisées par des indicateurs sociaux faibles. Les principaux indicateurs sociaux retenues sont :

- le taux d'accès à l'eau potable ;
- le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire ;
- le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans ;
- le taux de consultation primaire curative.

La combinaison de ces deux modes de ciblage a permis de retenir 23 départements administratifs (sur un total de 31), 209 communautés rurales (sur un total de 320) et 40 communes (sur un total de 66). En définitive, les dix (10) régions du Sénégal seront touchées par le programme.

Les interventions à l'intérieur de chaque département administratif seront déterminées sur la base de l'établissement d'une cartographie de la pauvreté permettant de sélectionner les communautés rurales les plus démunies en campagne et les quartiers pauvres en milieu urbain sur la base de leurs déficits en infrastructures de base.

Le ciblage quantitatif sera complété par des recherches participatives effectuées sur la base de critères plus affinés prenant en compte la perception de la population des causes de la pauvreté. Cette démarche permet de saisir la demande sociale effectivement exprimée par les bénéficiaires. Dans ce cadre, le PLP va s'appuyer surtout sur les capacités locales en matière de prestations de services.

Ces recherches participatives rentrent également dans la formulation d'outils d'aide à la planification locale à savoir les Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI), les Plans Communaux d'Investissement (PIC) et les Plans Locaux de Développement (PLD). Ces outils constituent le cadre d'intervention de tous les acteurs au développement au niveau administratif le plus bas

Tableau 4 Situation des 30 départements du Sénégal par rapport à ces indicateurs :

Critères Départements	nbre total de pauvres	Taux de pauvreté	taux de scolarisation	taux de malnutrition.	taux d'accès à l'eau potable	taux de consultation primaire curative
Dakar	65770	9,8%	76,47	6%	97,9%	
Pikine	158177	23,7%	55,73	6,1%	89,9%	2%
Rufisque	53372	30,2%	64,54	6%	99,5%	
Thiès	75675	19,9%	42,32	3,1%	66,9%	9%
Mbour	100756	26,5%	41,72	0,0%	49%	6.6%
Tivaouane	71104	25%	22,09	3,2%	31,4%	4.5%
Louga	76802	43%	18,79	16,2%	55,3%	11%
Kébémér	73310	41,3%	16,67	4,9%	76%	12.5%
Linguère	69774	60,6	18,04	15,%	53,%	10%
Dagana	39113	12,4	46,01	11,3%	66,3%	
Matam	66507	26,2	09,16	6.0%	18,8%	33%
Podor	17517	11,6	32,59	18.2%	29%	27%
Tamba	87879	44%	22,27	8.0%	18,5%	22%
Kédougou	44948	86,8%	18,50	4,9%	21,5%	14%
Bakel	37299	30,6%	19,12	0.0%	52,5%	25%
Kaffrine	195525	54,8%	08,86		32,9%	11.5%
Kaolack	106521	35,1%	35,89	4,2%	62,9%	12%
Nioro	77845	43,8%	17,13	4, 3%	19'1%	10%
Bambey	81621	36,9%	19,88	5,9%	27,6%	4%
Diourbel	50669	27,3%	35,26	2,8%	50%	9%
Mbacké	20000	8,7%	07,08	1,2%	76,8%	6.5%
Fatick	103547	52,1%	41,60	10%	21.1%	10%
Foundiougé	82747	54,8%	17,27	3,3%	11%	
Gossas	75112	46,6%	07,45	5,4%	63.1%	9%
Kolda	91054	57,3%	29,76	5,8%	2.8%	
Vélingara	50291	47,5%	21,60	2,8%	0.0%	6%
Sédhiou	165481	62,1%	27,68	2,2%	13.7%	9%
Ziguinchor	52869	26,6%	57,32	4,8%	18.5%	
Bignona	95377	53,2%	62,63	5,3%	13.1%	
Oussouye	16137	74,3%	77,17	0,0%	0.0%	
SENEGAL	2302796	32,7%	35,76	5,	58,	13.19%

Source : Enquête sur les Priorités (ESP) Direction de la Prévision et de la Statistique 1991/1992

IV.3. Démarche du PLP

Le PLP utilise une **démarche inductive** qui part du principe que la pauvreté est avant tout un phénomène du niveau micro et qu'elle est vécue de manière unique par chaque ménage et chaque individu. Cette démarche permet d'avoir une meilleure compréhension du caractère

multidimensionnel et spécifique de la pauvreté de même qu'elle permet de concevoir les interventions à partir de la base. Elle vient compléter les mesures macro-économiques mises en œuvre par le Gouvernement qui, par leur nature même, ne tiennent pas compte des rapports de cause à effet précis qui ne se manifestent qu'au niveau micro, et ne peuvent pas non plus, agir sur les cas atypiques.

Le PLP cherche ainsi à promouvoir des mesures de réduction de la pauvreté qui s'attaquent aux causes de la pauvreté telles qu'elles sont perçues par les populations bénéficiaires. A cet effet, le programme repose sur l'utilisation de l'approche participative qui permet aux populations et communautés bénéficiaires de participer effectivement à l'identification et à la mise en œuvre des options les plus pertinentes en fonction de la spécificité des différentes situations.

Pour faciliter le processus, le PLP va utiliser au maximum les mécanismes participatifs existants en s'appuyant beaucoup sur les composantes de la société civile qui interviennent à la base afin d'améliorer l'efficacité des interventions et accroître ainsi leur chance de durabilité.

IV.4. Nature des actions du PLP

Le PLP est un programme multisectoriel qui est composé en priorité d'un ensemble d'activités productives ciblées et axées sur la promotion de micro-projets, la réalisation d'activités communautaires génératrices de revenus et la mise en œuvre de Travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO).

En milieu rural, ces activités portent notamment sur :

- l'accroissement et la diversification des revenus et des possibilités d'emploi ;
- une meilleure gestion de l'environnement ;
- la valorisation des activités de la pêche artisanale ;
- la valorisation du potentiel pastoral et ;
- le développement des activités de la foresterie.

En milieu urbain, l'accent est mis sur :

- l'exploitation du potentiel des activités dominantes du secteur informel ;
- l'appui aux activités économiques urbaines et ;
- le soutien à l'artisanat et à la créativité locale.

Les actions productives ciblées doivent s'articuler avec les programmes sectoriels sous forme d'infrastructures communautaires de base en complément des programmes d'investissement sectoriels afin d'améliorer l'accès des couches sociales déshéritées aux services sociaux de base (éducation, santé, approvisionnement en eau potable, etc.). A cet effet, le programme prendra en charge, dans les zones d'intervention du programme, les besoins non satisfaits par les programmes sectoriels en fonction de la disponibilité des ressources et dans le respect des normes établies par les ministères techniques concernés.

Ces actions seront accompagnées d'un volet amélioration du système de suivi des conditions de vie des ménages et renforcement des capacités des acteurs à la base (organisations de populations, collectivités locales et ONG/OCB, ...).

Le PLP est un programme décentralisé en ce sens que l'identification et la sélection des actions à initier par les populations et les collectivités locales se fera à travers la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté au niveau rural, communal et régional. Ces programmes seront financés par la mise en place de ressources au niveau décentralisé avec la supervision des comités de lutte contre la pauvreté au niveau le plus proche des bénéficiaires.

IV.5. Principales composantes du PLP

Les actions principales seront réalisées dans le cadre des composantes retenues :

1. Activités productives génératrices de revenus et créatrices d'emplois

Cette composante vise l'accroissement, la diversification des revenus et la création d'emplois : financement, dans le cadre d'une stratégie de promotion de la petite entreprise à mettre en place, de micro-projets individuels et collectifs, d'activités communautaires génératrices de revenus et enfin de travaux HIMO ;

Ces activités seront financées par diverses lignes de crédit mises à la disposition des promoteurs qui peuvent être des individus, des groupements d'individus et des collectivités. Les promoteurs doivent participer au financement de l'opération à concurrence de 10% de l'enveloppe financière requise. Les collectivités locales seront astreintes à un ajustement budgétaire et à une meilleure gestion transparente de ses ressources.

2. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;

Cette composante va contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers le financement d'infrastructures communautaires dans les secteurs de la santé, de l'éducation de base et de l'alphabétisation, de l'hydraulique rurale et urbaine, de l'assainissement, de l'électrification et de la promotion des activités socio-éducatives et sportives, etc. ;

Ces activités seront financées sur la base de subventions. Les bénéficiaires sont essentiellement des groupements d'individus ou des collectivités locales. Les intéressés doivent participer à concurrence de 25% de l'enveloppe financière globale de l'investissement. La participation peut être faite sous diverses formes.

3. Renforcement du système de prise en charge des personnes démunies.

Le système de prise en charge des groupes vulnérables à travers un filets de sécurité permet de répondre aux besoins des populations dans l'extrême pauvreté (drogués, malades de VIH,...);

La vocation principale de cette composante est de renforcer le système de prise en charge des groupes vulnérables. Cette fonction sera assurée par la mise en place d'un Fonds de Solidarité Sociale à statut privé. Ce fonds sera alimenté sur la base de contributions volontaires.

4. Promotion économique des femmes

Cette composante vient contribuer à la mise en œuvre des objectifs déclinés dans la composante « Promotion économique des femmes » du Plan d'Action de la Femme 1997-2001. Les objectifs visés par la composante s'articulent autour des axes suivants :

- appui au développement des activités génératrices de revenus et d'emplois des groupements de promotion féminines ;
- réalisation d'infrastructures communautaires de base et mise en place d'équipements collectifs contribuant respectivement au renforcement des capacités techniques et à l'allègement des conditions de travail ;
- facilitation de l'accès aux financements des activités productives.

5. Amélioration du suivi des conditions de vie des ménages et renforcement des capacités des acteurs à la base ;

Cette composante vise la mise en place d'un système permanent de suivi des conditions de vie des ménages et d'outils de mesure et d'analyse de la pauvreté aidant à la décision. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un système communautaire de suivi continu ;
- le renforcement de la capacité des services statistiques des ministères techniques ;
- le développement des capacités des ONG et OCB ;
- le renforcement des capacités productives des populations bénéficiaires.

S'agissant de cette dernière composante, l'étude sur le système permanent de suivi des conditions de vie des ménages est disponible et fera l'objet d'un atelier de validation le 13 Avril 1999. Son objectif est d'identifier l'ensemble des actions à entreprendre et d'évaluer le coût de la mise en place d'un dispositif opérationnel permettant de mieux mesurer la pauvreté et de suivre régulièrement les conditions de vie des ménages. L'objectif final de la composante est de permettre au Gouvernement de disposer d'un Observatoire sur le suivi des conditions de vie des ménages.

IV.6. Cadre institutionnel

Le programme s'inscrit dans les options stratégiques du Gouvernement en matière de décentralisation et de développement à la base. Sa mise en œuvre intervient à un moment où le Sénégal s'engage résolument dans un processus d'approfondissement et de consolidation de la politique de décentralisation avec la régionalisation. Il privilégie une approche globale, intégrée et participative

Dans le sillage de cette réforme majeure, le programme va donner une impulsion nouvelle à la planification régionale et locale avec une réelle mise en œuvre des PRDI, des PIC et des

PLD et une plus grande implication des structures déconcentrés dans tous les programmes de développement qui s'exécutent au niveau de la base.

Pour répondre aux objectifs d'affectation de 80% des ressources mobilisées à des actions concrètes de lutte contre la pauvreté, le cadre institutionnel mis en place se caractérise par la souplesse et la proximité des bénéficiaires.

C'est ainsi qu'il est créé :

- *au niveau national (le sommet stratégique) :*

- un Comité d'Orientation et de Coordination (COC), organe politique traduisant la volonté du Gouvernement de mener une politique prononcée d'amélioration des conditions de vie des populations, sous la présidence du Ministre chargé du Plan.

Le COC est une structure d'orientation des activités du programme, de validation des activités de l'instance inférieure et d'approbation du budget du programme et des allocations budgétaires par région en faisant les arbitrages nécessaires. Il est présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et comprend tous les acteurs parmi lesquels les représentants des collectivités locales, et ;

- un Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi (STCS) soutenu par une Cellule d'Appui Technique (CAT) légère pour le pilotage, la coordination des interventions, la validation des programmes consolidés d'investissement provenant des régions et le suivi – évaluation des actions. Le STCS est un organe technique de mise en œuvre et de suivi des décisions arrêtées par le Comité d'Orientation et de Coordination (COC). Il définit notamment les mécanismes opérationnels et les outils méthodologiques de coordination, d'analyse et de ciblage et assure le suivi de la mise en œuvre du programme global et des programmes régionaux. Il est présidé par le Directeur de la Planification, chargé de la définition des politiques économiques et de l'évaluation des projets et programmes publics.

- *au niveau régional (la base opérationnelle) ;*

- un Comité Régional de Coordination et d'Appui Technique (CRCAT) sous la présidence de l'Agence Régionale de Développement (ARD) pour la préparation, la validation, la coordination et le suivi de l'exécution du programme à soumettre pour évaluation et approbation par le COC et décision de financement des actions. Il est chargé de coordonner les actions du programme dans la région sur la base des procédures, mécanismes et outils préalablement définis et de superviser l'exécution des activités.

V. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Pour rendre opérationnel le Programme de Lutte contre la Pauvreté, un certain nombre d'actions ont été initiées. Il s'agit notamment :

V.1. mise en place du cadre institutionnel

Les organes du PLP ont été officiellement créés par l'arrêté primatorial N°.3025 du 30 avril 1998 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Programme. La première réunion du Comité d'Orientation et de Coordination du PLP s'est tenue au mois de janvier 1999.

Cependant, pour rendre opérationnel le STCS appuyé par la CAT et le CRCAT dont la composition et les modalités de fonctionnement doivent être précisés dans l'arrêté que le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan devra prendre, une étude sur les capacités de pilotage du programme a été commanditée. Les conclusions et recommandations de ladite étude sont attendues en fin Avril 1999.

L'organisation du cadre institutionnel à mettre en place au niveau décentralisé devra être souple pour permettre au PLP d'intervenir dans l'efficacité et l'efficience en apportant des réponses appropriées aux problèmes identifiés par les populations bénéficiaires. Par conséquent, c'est à ce niveau décentralisé où les projets de développement sont identifiés et préparés, que la mise en œuvre de la stratégie du faire – faire est traduite par le CRCAT à travers le développement, chaque fois que besoin en est, d'arrangements institutionnels permettant, l'implication et la responsabilisation des populations bénéficiaires et des agences de réalisation (ONG, OCB, etc.) ayant les aptitudes requises.

Les arrangements institutionnels et le système de contractualisation avec les collectivités locales et les intervenants à la base conformément à la stratégie du faire – faire, fixeront le cadre d'intervention.

V.2. Evaluation financière des actions concrète du PLP

Une mission d'évaluation appuyée par le PNUD a séjourné dans les départements d'intervention du PLP, pour mener une enquête exhaustive visant à identifier et à évaluer, avec les potentiels bénéficiaires, les projets, actions et autres besoins des populations entrant dans les domaines d'intervention prioritaires pour la lutte contre la pauvreté. Cette mission a produit un rapport sur l'évaluation financière des actions du PLP.

Par ailleurs, en vue d'une bonne préparation de la réunion des bailleurs de fonds sur le Programme de Lutte contre la Pauvreté, un processus participatif de planification impliquant les bénéficiaires (les populations, les collectivités locales) et des agences de réalisation (ONG et OCB) sera incessamment engagé dans dix départements du pays. Il est attendu de cet exercice, les plans d'investissements des communes et les plans locaux de développement des communautés rurales.

Suivant l'état d'avancement de l'identification des actions concrètes et de leur chiffrage, sera fixée la date de la tenue de la réunion des bailleurs..

V.3. bilan de l'appui de nos partenaires à la réalisation des objectifs du PLP

Depuis la présentation de la stratégie du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté au groupe consultatif d'avril 1998, des partenaires au développement ont commencé à soutenir sa mise en œuvre.

Il est mis en place depuis le 15 Mai 1998, en partenariat avec le PNUD un projet d'appui institutionnel intitulé « **Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté PELCP** ». Les régions ciblées et qui vont bénéficier de cet appui sont **Dakar** (communes d'arrondissement de Guinaw rail Est et Ouest), **Saint Louis** (commune de Saint Louis et quartier de Pikine et Diameuguène), **Diourbel** (commune de Diourbel, département de Bambey (Lambaye et Baba Garage)) et **Tamba**. L'objectif de ce programme d'appui institutionnel est d'assister le Gouvernement, la société civile, les collectivités locales et le Secteur Privé dans le renforcement de leurs moyens et de leurs capacités, afin de consolider et d'élargir les bases de la croissance pour mieux lutter contre la pauvreté. Le volet système de suivi des conditions de vie des ménages vient contribuer à la mise en place du dispositif et au renforcement des capacités. **Le financement mobilisé pour le PELC est de 7.420.000 dollars US.**

La création du **Fonds de Développement Local (FDL) de Kédougou** avec le FENU – PNUD qui vise :

- le renforcement des collectivités locales par l'assistance et la mise en œuvre de Plans d'Investissements Communaux (PIC) et de 13 Plans Locaux de Développement (PLD) qui sont déjà disponibles ;
- l'appui aux initiatives privées par des systèmes de crédit conçus pour les plus pauvres ;
- la gestion de l'environnement à travers des modules Eco - développement.

Le programme d'investissement global des collectivités est évalué à 1050 millions de F CFA et les ressources seront affectées dans la réalisation d'infrastructures et équipements collectifs (75%), dans l'appui institutionnel (20%) et enfin dans la gestion de l'environnement (5%). Des montants vont être alloués à chaque collectivité pour lui permettre d'exécuter son plan de développement durant les trois prochaines années. **Le financement mobilisé est de 4 172 000 dollars US.**

L'expérience du FDL de Kédougou vient d'être étendue aux communautés rurales des départements de Kébémér (Louga) et Kaffrine (Kaolack) avec un **financement de 6.000.000 \$ US.**

La Banque Mondiale procède actuellement à la formulation d'un « **Projet de mise en place d'un Fonds d'Investissement Social** » axé sur la promotion des femmes, des jeunes et le renforcement des capacités en vue d'améliorer le système d'information et de suivi des conditions de vie des ménages. La phase diagnostic de l'état de pauvreté des cibles a été bouclée en Août 1998. Une subvention de 600.000 dollars US a été accordée en appui à la formulation

dudit projet qui sera disponible en juin 1999. Il est prévu de mettre en place un Fonds d'Investissement Social pour le financement de micro – réalisations pour une **enveloppe prévisionnelle de 20.000.000 \$ US.**

La Banque Africaine de Développement (BAD) vient d'adopter un projet de lutte contre la **pauvreté priorité femmes** sur le prolongement du Projet d'Appui au Groupement Féminin (PAGF) venu à terme, en cofinancement avec le Fonds Nordique de Développement d'un coût global de 18,60 millions d'U.C soit 15 Milliards F CFA environ, sur une période de cinq ans. Les composantes du Projet sont les suivantes :

- Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ;
- Microfinance et activités génératrice de revenus ;
- Infrastructures, équipements et hydraulique ;
- Gestion du projet.

Il interviendra dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

V.4. Contribution des autres programmes à la Lutte contre la Pauvreté

L'approche développement à la base est de plus en plus adoptée par les projets et programmes des Ministères sectoriels contribuant ainsi à la réalisation des actions du Programme de Lutte contre la Pauvreté.

Secteur agriculture – élevage - pêche

- Le projet autonome de développement rural de la basse Casamance (DERBAC) visant l'augmentation de la production vivrière et la diversification des activités de production en vue de contribuer à la politique de sécurité alimentaire, à l'accroissement des revenus des populations et à l'amélioration des conditions de vie. Le coût d'investissement est de 9100 millions de F CFA (FAD et BCI).
- Le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) : activités productives (riz, cultures de décrue, cultures maraîchères, embouches bovine et ovine), activités d'alphabétisation et de formation technique ;
- Le Projet Petits Projets Ruraux (PPPR) : financement de micro réalisations en milieu rural dans le secteur de la production, mise en place d'infrastructures rurales. Ce projet va être repris avec l'ASPRODEB comme agence de réalisation ;
- Le Programme intégré de la moyenne Casamance (PRIMOCA) : développement des capacités productives, réalisation et réhabilitation d'infrastructures, mise en place d'équipements collectifs, valorisation des ressources locales, etc.
- Le projet auto promotion rurale, phase I et II : développement de la micro entreprise rurale, du crédit de proximité, création de revenus et d'emplois, etc.

- Le projet de développement entreprises rurales (PROMER – FIDA) : développement de petites et moyennes entreprises rurales par le crédit de proximité et la formation technique (Kaolack et Kolda).
- Le programme spécial de sécurité alimentaire (FAO) dont le volet "petits projets ruraux adaptés au milieu et à moindre coût " vise à réduire les poches d'insécurité alimentaire et de pauvreté à travers : une assistance technique Sud - Sud spécialisée, pour faciliter l'introduction et la diffusion de technologies améliorées de production, de transformation et de conservation des produits, la mise en place d'aménagements et d'itinéraires techniques des ressources hydriques moins coûteux et mieux adaptées au milieu, la mise en valeur et la protection du capital productif des ressources naturelles et de l'environnement, le développement des capacités d'auto promotion des producteurs des unités agricoles familiales.
- Le Projet de phosphatage de fond : amélioration de la texture des sols pauvres par un amendement en phosphore et en azote pour redonner à la terre, ses capacités productives ;
- Le projet d'appui à la promotion de l'élevage (PAPEL) visant l'amélioration de la production animale, les revenus et les conditions de vie des populations (accès aux services sociaux de base) ;
- Le Projet de développement de la pêche artisanale de la petite côte (PAPEC) visant à améliorer l'approvisionnement des marchés en frais, le niveau d'équipement et les techniques de pêche ;

Secteur protection de la nature

Face aux cycles de sécheresse, les cultures vivrières, comme de rente ont du mal, particulièrement dans les zones nord, centre et ouest, à boucler leurs cycles végétatifs. Ainsi, avec de pareilles situations, les populations rurales assaillies par les problèmes de survie, n'ont d'autres réponses appropriées que de s'attaquer, par une multiplication des actions anthropiques (feux de brousse, déboisement, etc.), à l'environnement, support du développement rural.

Ainsi, pour avoir un impact positif dans la qualité de l'écosystème, des projets de lutte contre la dégradation ont accompagné des composantes de création de revenus et de renforcement de capacités techniques améliorant les conditions de vie et limitant par conséquent, la pression sur les ressources naturelles. Ces projets sont les suivants :

- Projet foresterie rurale de Kolda ;
- Projet promotion économique et protection des forêts du Sud ;
- Projet agro – forestier de Diourbel ;
- Projets de gestion communautaire des ressources naturelles ;
- Projet de gestion durable des énergies traditionnelles et de substitution.

Secteur secondaire

Les domaines dans lesquels, les interventions de l'Etat ont contribué à la lutte contre la pauvreté sont notamment :

- **dans l'énergie** : le fonds de l'énergie a permis de raccorder beaucoup de villages au réseau interconnecté. L'opération va se renforcer avec la création de l'agence nationale d'électrification rurale qui mettra en œuvre le plan directeur d'électrification rurale.
- La promotion de l'**énergie solaire** n'a pas été en reste dans l'amélioration du mieux être en campagne. En effet, d'importants projets de coopération avec le Japon et l'Allemagne soit un financement global de l'ordre de 10 milliards de F CFA ont permis à des villages éloignés des réseaux interconnectés, de disposer de panneaux solaires alimentant l'essentiel des infrastructures et équipements collectifs (poste, case de santé, maternité, école, classes d'alphabétisation, pompage de l'eau des forages, éclairage public, etc.).
- **dans l'artisanat** : les projets tels que PAMEC (Métal- Cuir), développement des qualifications ont contribué à l'amélioration des capacités techniques, la qualité des produits qui deviennent plus rémunérateurs pour l'artisan. Pour permettre à plusieurs petites unités d'améliorer leurs capacités productives, une ligne de crédit d'un montant de 4115 millions de F CFA avec l'appui de la BOAD est mise en place.

Secteur tertiaire

- *Programme National d'Infrastructure rural (PNIR)* , dont les objectifs sont :
- appuyer la décentralisation et le développement rural par le renforcement des capacités des communautés rurales, en mettant l'accent sur la participation des populations ;
- renforcer le processus de développement rural grâce à la planification, la construction et l'entretien d'infrastructures de base ;
- supporter la relance de la production rurale en apportant une contribution à la mise en place d'infrastructures agricoles de base et d'infrastructures d'élevage, de stockage, de commercialisation d'hydraulique rurale, de pistes rurales etc.
- *Volet transport rural du second Programme Sectoriel des Transports (PST II)* :
- améliorer la planification, le financement, la conception, la construction et la maintenance des infrastructures de transport rural ;
- améliorer les moyens de transports en milieu rural par d'adoption de technologies appropriées de transport pour faciliter et augmenter le mouvement des personnes, des biens ainsi que de la quantité de produits agricoles transportées ;
- supporter une approche programme de développement rural qui nécessitera une grande coordination entre les différents intervenants dans le secteur.

Le financement de 6950 millions de F CFA est prévu pour couvrir la période 1999-2004.

Le secteur quaternaire

- le programme de développement intégré de la santé (PDIS) soit 255 milliards de F CFA visant entre autres objectifs à l'amélioration de l'accès aux services de santé et la couverture

infrastructurale pour s'approcher des normes de l'OMS (150.000 hbts par centre de santé et 10.000 Hbts par case de santé) ;

- Projet de Nutrition Communautaire (PNC) soit 25,37 milliards de F CFA visant une amélioration de l'état nutritionnel des enfants, de leurs mères et des femmes en état de grossesse dans les zones de pauvreté ;
- Projet Alimentation en Eau Potable : le 4^{ème} projet eau prévoit 15.000 branchements sociaux à Dakar et dans les centres intérieurs pour renforcer les efforts dans le domaine de l'accès à l'eau.
- le Programme de développement de l'Education de base et de la formation (PDEF) en formulation qui vise un taux de scolarisation de 100% en 2008 et la réduction de taux de l'analphabétisme de l'ordre de 5% par an.
- Le projet d'appui aux initiatives locales dénommé « **projets ASC** » initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère du Travail et de l'Emploi et l'ONCAV dont les objectifs est de lutter contre le chômage, le sous emploi et la pauvreté des jeunes à travers le développement d'activités d'insertions socio-économiques.
- Le projet système d'information sur le marché de l'emploi : une enquête nationale sur le chômage et sous emploi est réalisée pour permettre d'avoir des indications précises sur les différents profils et permettre d'apporter les réponses appropriées à l'insertion socio-économique.

VI.CONCLUSION

Il apparaît clairement dans le processus de formulation, d'élaboration et de mise en œuvre de notre stratégie de lutte contre la pauvreté, une forte présence du PNUD qui a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation tant des donateurs que des décideurs gouvernementaux. La longue durée observée depuis le début de la formulation jusqu'à l'adoption de la stratégie en Conseil des Ministres mesure bien l'ampleur des difficultés rencontrées. La persévérance et l'abnégation du Bureau Local du PNUD ont été décisives dans l'adhésion des pouvoirs publics.

La stratégie du Bureau local a conduit également à une ouverture des pouvoirs publics en direction d'un large partenariat entre les différents acteurs. Cette démarche est d'ailleurs devenue une approche normative du gouvernement dans la formulation tant des politiques sectorielles que des décisions majeures de l'Etat.

Le développement humain est devenu une préoccupation majeure de nos hautes autorités comme en témoigne le slogan du IX^o Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social à savoir « Compétitivité et Développement Humain durable ».

Cependant, il revient à l'Etat de faire converger ses partenaires dans un cadre institutionnel unique avec une approche programme pour mieux gagner en efficacité. C'est dans ce sens que s'inscrit l'exercice de préparation de la rencontre des bailleurs de fonds qui doit se tenir incessamment.